



# RAPPORT D'ACTIVITES HOUSING FIRST **CHARLEROI**

2022

BOULOUAIZ MALIKA



## Introduction

Ce rapport d'activité 2022 permet de mettre en évidence les actions et les changements qui ont pu avoir lieu durant cette période.

L'année 2022 a été propice à une plus grande visibilité du projet en mettant en avant l'impact positif de l'accompagnement sur le maintien en logement. Celui-ci a pu permettre d'accroître les collaborations. De ce fait, le public entrant dans les critères du Housing First a pu bénéficier de cette opportunité qui sera détaillée dans les chapitres suivants.

Ce rapport détaillera les changements vécus durant l'année 2022 en termes d'effectifs tant sur le plan des travailleurs que sur le plan des bénéficiaires... Des changements qui ont permis de nouvelles expériences. Celles-ci ont enrichi le projet Housing First et elles seront développées au cours des années suivantes en étant ajustées si nécessaire au contexte de travail.

L'évaluation de l'année écoulée a pu être faite par le Relais social de Charleroi en collaboration avec l'ensemble des membres de l'équipe. Celle-ci a recherché l'amélioration de nos compétences afin que le projet Housing First puisse être une des réponses efficaces à la fin du sans-abrisme.

## Chapitre 1 Le Housing First vers une perspective d'évolution générale

Le projet Housing First et les changements d'organisation permettant de s'orienter vers une évolution du projet :

L'équipe fait preuve d'adaptation pour pouvoir accompagner les personnes au quotidien et ce afin de pouvoir répondre à un public présentant des problématiques complexes.

Ces changements ont eu lieu en 2022. Ceux-ci sont issus des facteurs internes et externes (subsidés, fin de contrat, nouveaux contrats...). Parmi ces facteurs, on peut mentionner le départ de la psychologue du projet qui a souhaité mettre fin à son contrat... Le Relais social s'ajuste donc à ces changements en évaluant le travail au quotidien. Cette évaluation globale permet de garder en tête les principes du Housing First, une pratique de travail qui permet de favoriser la continuité du projet.

Une méthode d'organisation qui perdure depuis l'élaboration du projet en 2013 jusqu'à ce jour. L'objectif étant de continuer à répondre aux finalités du HFB à savoir l'insertion par le logement via une analyse des différents facteurs.

Le challenge de l'évolution du projet Housing First est une priorité constante du Relais social qui a décidé de renforcer l'équipe d'accompagnement en 2022. Un renforcement qui se veut différent des années antérieures en vue d'enrichir l'équipe présente sur le terrain de nouvelles expériences permettant de lutter contre le sans-abrisme au mieux. Ces engagements comprennent :

- 2 assistants en psychologie dont un travailleur à temps plein et un autre à mi-temps ;
- 1 paire aidante à mi-temps en fin d'année 2022
- 2 travailleurs de rue : 1 équivalent temps plein et 1 équivalent 4/5 temps.

A ces fonctions s'ajoute l'engagement d'une assistante sociale supplémentaire à temps plein.

---

## ***2.1 La fonction des travailleurs de rue***

---

Ces engagements ont modifié l'organisation structurelle de manière positive car cela a permis à l'équipe d'accroître son expérience en prenant en compte la particularité du travail apporté par cette fonction. En effet, les travailleurs de rue engagés par le Relais social ont permis de collaborer avec les équipes de réseau.

Ces nouvelles fonctions ont contribué à améliorer la création de liens avec des personnes sans-abri plus éloignées des institutions du réseau. Cela a ainsi facilité la proposition d'un accompagnement social par l'équipe HF auprès d'un public plus précarisé encore que ceux qui étaient suivis jusque-là.

---

## ***2.2 La fonction de pair-aidant***

---

*Qu'est-ce qu'un pair-aidant ?*

Un pair-aidant est une personne qui a durant son parcours de vie eu des expériences permettant d'aider des personnes qui vivent des situations similaires. Celles-ci peuvent être de l'ordre de la problématique de santé mentale, d'assuétude, ... Il existe pour ce faire des formations préparatoires à cette fonction.

La philosophie du rétablissement est centrale dans la fonction de pair-aidance. L'accompagnement et l'entraide par les pairs peuvent soutenir le processus de rétablissement de personnes qui connaissent des expériences psychiques et/ou sociales compliquées.

Le rétablissement étant l'un des objectifs visés par le Housing First, il peut par l'intermédiaire de cette fonction de pair-aidance être accentué d'où la mise en place en 2022 de ce poste au sein du projet à Charleroi.

---

## ***2.3 Qu'en est-il de la fonction de pair-aidant au sein du Housing First Charleroi ?***

---

Au sein du projet Housing First sur Charleroi, nous n'avons jamais encore eu l'occasion depuis 2013 d'intégrer un poste de pair-aidant à l'équipe. Les réflexions à ce sujet ont été nombreuses

ainsi que les rencontres en vue d'intégrer cette fonction mais sans jamais pouvoir se concrétiser jusque-là. Le subside provenant du Plan de relance de la Région Wallonne en fin d'année 2022 a permis l'engagement d'une paire-aidante sur une courte durée. De ce fait, nous avons pu expérimenter cette méthode de travail.

Notre choix de la personne désignée pour ce poste a été de proposer ce contrat de travail à une bénéficiaire sortie du projet Housing First de Charleroi. Elle avait fait diverses formations dans cette branche et elle avait collaboré avec l'équipe du Housing First dans le cadre de son bénévolat interne et externe au projet. Au fur et à mesure du temps, un lien autre que celui de travailleur social/bénéficiaire s'est créé. La création du poste a démontré une forme de complémentarité avec les travailleurs présents en 2022.

L'intégration a été également facilitée par l'acquisition de compétences tout au long de son parcours en tant que bénéficiaire Housing First à savoir les méthodes de travail, les principes du Housing First, les orientations au sein du réseau... Cela s'est avéré nécessaire pour pouvoir rapidement être efficace lors de la mise au travail étant donné que le contrat proposé était de 3 mois.

#### **Un extrait d'un entretien en présence de la pair-aidante**

***Bénéficiaire : « Quand je me lève le matin, mon esprit me dicte mes priorités à savoir où je vais pouvoir aller chercher ma bière aujourd'hui »***

***Pair-aidante : « Cette manière de réagir dès le matin fait partie de tout un processus en lien avec l'alcoolisme. Ce n'est pas uniquement le fait d'aller boire sa bière, c'est aussi une charge mentale importante au niveau de la procédure qui mène à la boisson en lien avec les moyens financiers, les capacités à se déplacer hors du logement dès son réveil, ... »***

***Bénéficiaire : il sourit et l'expression de son visage démontre qu'il se sent compris dans sa manière de vivre. Il est associé en tant que personne souffrante de plusieurs problématiques engendrant tout un processus et non uniquement en tant qu'alcoolique...***

Une intégration positive malgré la réticence de certains travailleurs notamment en ce qui concerne le transfert de données et la confidentialité...

Le travailleur social présent également lors de l'entretien a pu remarquer une forme de connexion immédiate entre la paire-aidante et le bénéficiaire. Celle-ci émane d'un parcours de vie où des problématiques communes ont été vécues tant sur le plan physique que psychologique : le corps qui manifeste l'absence d'alcool par les tremblements et les effets psychologiques que cela génère...).

Cette connexion a également pu se faire grâce à la capacité de notre paire-aidante à pouvoir s'exprimer facilement sur son vécu. Une capacité qu'elle a pu partager avec nos bénéficiaires.

---

#### *2.4 Composition de l'équipe globale en 2022*

---

Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire. Le Relais social a pu engager du personnel supplémentaire à durée déterminée pour pouvoir renforcer l'équipe. Cette augmentation des effectifs a pu avoir lieu grâce à la subvention accordée dans le cadre du Plan de relancement de la Wallonie via la région Wallonne.

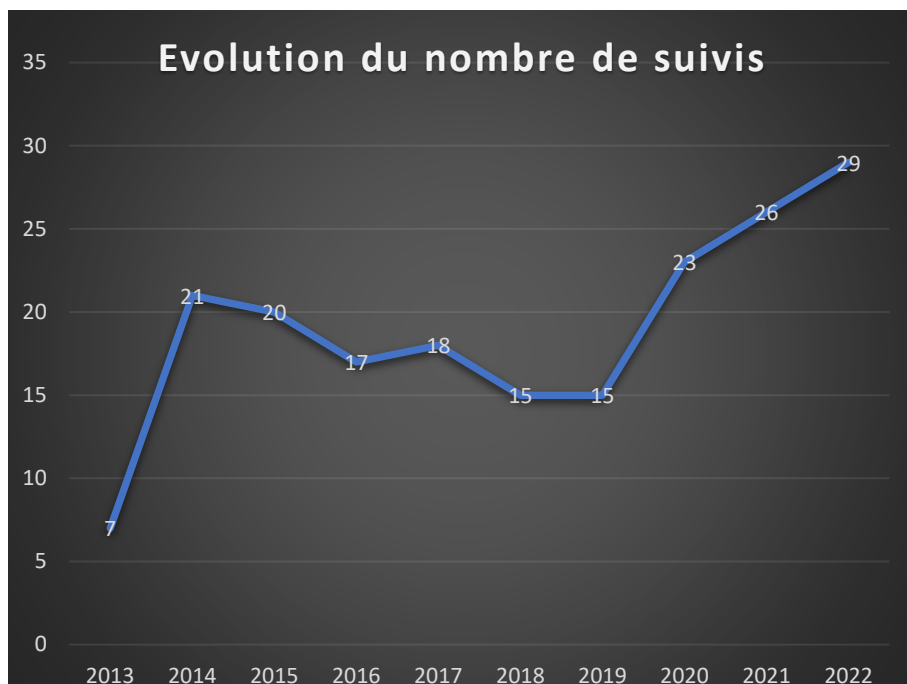
<b>Fonction au sein de l'équipe</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Intervention du Plan de Relance</b>
<b>Responsable d'équipe</b>	0,5 ETP	Master	
<b>Administrative</b>	0,36 ETP	CESS	<b>Oui</b>
<b>Assistante sociale</b>	0,75 ETP	Assistant social	
<b>Assistante sociale</b>	1 ETP	Assistant social	
<b>Assistante sociale</b>	1 ETP	Assistant social	<b>Oui</b>
<b>Educatrice</b>	1 ETP	Educateur A1	<b>Oui</b>
<b>Educatrice</b>	0,75 ETP	Educateur A2	

<b>Assistant psychologue</b>	1 ETP	Assistant psychologue	
<b>Assistante psychologue</b>	0,5 ETP	Assistant psychologue	
<b>Paire aidante</b>	0,5 ETP	Certificat pair-aidance	<b>Oui</b>
<b>Educatrice de rue</b>	1 ETP	Travailleur social en formation	<b>Oui</b>
<b>Educateur de rue</b>	1 ETP	Travailleur social en formation	<b>Oui</b>
<b>Educatrice</b>	0,2 ETP	Educateur A1	<b>Oui</b>

## Chapitre 2 L'augmentation du nombre d'accompagnement Housing First

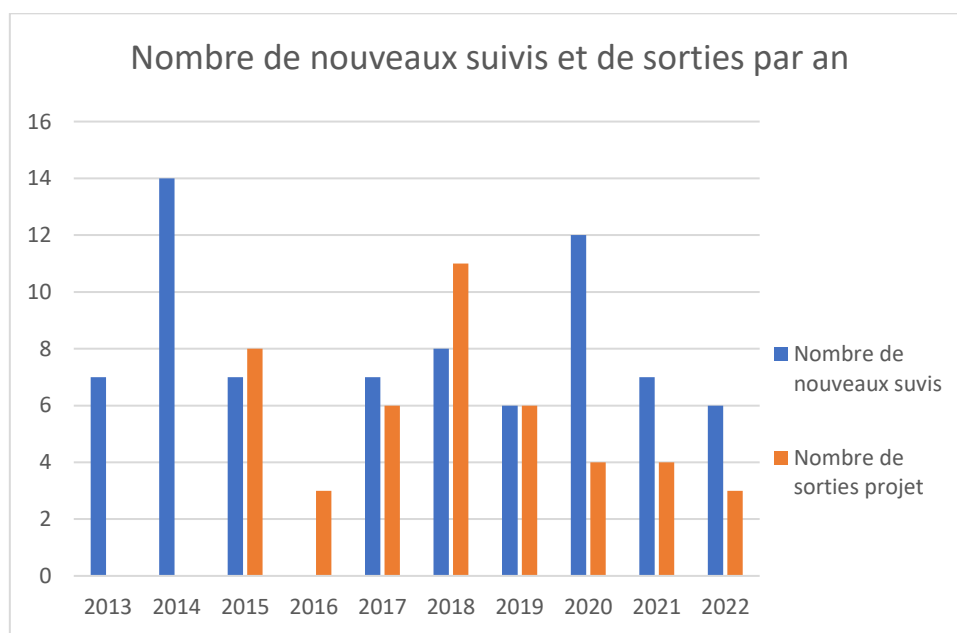
Parmi les changements et les différentes actions menés en 2022, nous pouvons évoquer l'octroi de logements supplémentaires sollicités auprès de nos partenaires logements. Cette demande a été faite de façon à pouvoir intégrer une quantité supplémentaire de candidats mais aussi afin de promouvoir le projet Housing First, sa stabilité et son développement.

Les diverses demandes consistaient à pouvoir accéder à un plus grand nombre de logements sociaux notamment via la société de logement social « La Sambrienne ». Des opportunités qui ont permis d'accroître l'accompagnement en logement durant l'année 2022.



- 29 personnes suivies dont 3 personnes sorties la même année

On peut remarquer sur le tableau ci-dessus un pic en 2022 démontrant l'accroissement de l'accompagnement en logement au sein du projet Housing First :



Le nombre de suivis « neuf » a surtout augmenté à la fin de l'année 2022, cela correspond à l'arrivée du Plan de Relance et, donc, de l'augmentation d'accompagnateurs.



## Chapitre 3 Le logement

L'attribution d'un logement se fait en respectant le principe du Housing First à savoir pouvoir répondre à un logement diffus.

Sur le terrain, ce principe consiste à travailler en collaboration avec le Capteur logement pour les orientations vers les logements privés, vers les logements publics (La Sambrienne) ou l'agence immobilière sociale (AIS).

Le choix du logement se fait en fonction de plusieurs critères tels que notamment le besoin de la personne, le budget qu'elle pourra consacrer au paiement d'un loyer, le nombre de logements qu'Housing First occupe par rapport au quota octroyé qui sera mentionné dans les chapitres suivants.

L'orientation faite par les travailleurs sociaux peut se faire également en fonction du parcours de la personne. Exemple : si un bénéficiaire a une dette auprès de La Sambrienne, il ne pourra pas accéder à nouveau au logement public tant que celle-ci n'est pas apurée.

Dans ce cas de figure, l'équipe Housing First peut intervenir par le biais de notre partenariat pour proposer des plans de paiements afin de pouvoir régulariser la situation si nécessaire. Si le plan de paiement est accordé par la société de logements publics, les travailleurs sociaux sont amenés à pouvoir agir sur la situation financière de la personne via une proposition de guidance budgétaire à court terme et une orientation vers des services de médiation de dettes si nécessaire.

Un travail intensif permettra de proposer le logement sollicité et ce en fonction des critères indiqués lors de l'inscription par la personne tout en permettant également un suivi optimal de la situation globale.

---

### *4.1 Les Capteurs logements*

---

Au sein du Relais social de Charleroi, cette fonction est occupée par deux personnes dont :

- Laurent Ciaccia pour un équivalent mi-temps

- Catherine Manise pour un équivalent mi-temps

Les capteurs logements du Relais social travaillent avec l'ensemble du réseau de Charleroi mais plus particulièrement avec le projet Housing First.

Les capteurs logements sont chargés de proposer des locations de logements privés aux bénéficiaires. Ils sont également chargés de rencontrer nos partenaires mentionnés dans les pages suivantes ainsi que leurs instances afin de pouvoir solliciter des logements publics qui pourront être attribués au Housing First Charleroi. Un mode d'attribution dont le cadre réglementaire est mentionné ci-dessous.

---

## ***4.2 La société de logements public : La Sambrienne***

---

### ***Les procédures d'inscriptions***

Notre collaboration a commencé en 2013 et elle continue à se développer notamment via une réduction des procédures d'inscription sur le plan administratif.

Ce travail en partenariat a pour objectif de fluidifier les démarches et de permettre la facilitation de l'accès au logement par les sans-abri. En effet, il est parfois compliqué pour certaines personnes vivant en rue de pouvoir rassembler tous les documents adéquats d'où les freins à l'entrée en logement.

### ***Un référent à La Sambrienne***

Notre équipe collabore avec un travailleur social de la Sambrienne qui fait office de référent avec lequel des réunions mensuelles sont organisées. Cela permet de favoriser le maintien en logement.

Pour ce faire, les questions de paiement de loyers, nuisances sonores, hygiène du logement et travaux de réparation... y sont mentionnés.

### ***Cadre réglementaire***

Les logements attribués dans le cadre du projet spécifique sont subventionnés comme logement public et à ce titre doivent être gérés dans le respect des dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 06.09.2007 organisant la location des logements sociaux en région wallonne.

Toutefois les règles usuelles d'attribution n'apparaissent pas les plus pertinentes pour ce projet dans la mesure où le public cible est un public très fragile :

- Rencontrant un cumul de difficultés, la plus prégnante étant d'être sans logement depuis des années ;
- Souffrant de problématiques diverses d'assuétudes et/ou de problèmes de santé mentale ;
- Ayant des besoins spécifiques notamment en termes d'accompagnement social dans une approche multidimensionnelle (administratif, santé, insertion sociale et professionnelle, lien social...).

Ces règles doivent nécessairement être adaptées et l'article 17, §4, 2° de l'AGW du 6 septembre 2007 précité dont les dispositions figurent ci-après prévoit cette possibilité :

« Sur proposition de la SWL, le Gouvernement peut accepter que la société déroge aux règles d'attribution du présent arrêté :

1° Pour l'attribution de logements dans un quartier visé par un programme régional de requalification proposé par une commune et approuvé par le Gouvernement. Ce programme doit avoir pour objectifs de réinstaurer une cohésion sociale au sein d'un quartier, de revaloriser économiquement ce quartier en améliorant son aspect urbanistique et architectural et en y diversifiant les fonctions présentes.

2° Dans le cadre d'un projet spécifique approuvé par le Gouvernement dans le cadre d'un programme d'actions en matière de logement ».

Le projet HOUSING FIRST ne s'inscrivant pas dans le cadre d'un programme régional de requalification proposé par la commune, la 2ième possibilité peut être actionnée.

---

#### *4.2.1 Le partenariat Sambrienne et l'évolution des attributions de logements depuis 2013*

---

- Le 12 décembre 2013, un 1er accord est conclu avec La Sambrienne et **8 logements** sont attribués au projet Housing First et ce jusqu'en 2015 ; Un cadre de collaboration où la location est réservée à des personnes accompagnées par l'équipe.

- De 2015 à 2019 : **16 logements**. Accord en lien avec le fait que le Housing First est un projet spécifique d'où des inscriptions sont faites via l'article 23 (urgence sociale ou cohésion sociale) ;

« La Constitution belge inclut en son article 23 le droit à un logement décent parmi les droits qui doivent garantir à chacun une vie conforme à la dignité humaine. La Sambrienne travaille quotidiennement au respect de ce droit<sup>1</sup> »

- 2021 : un accord est conclu qui va permettre l'attribution de **24 logements** pour le projet Housing First dans le cadre d'un projet spécifique et ce dès **2022**. Cet accord a été sollicité au mois de septembre 2019.

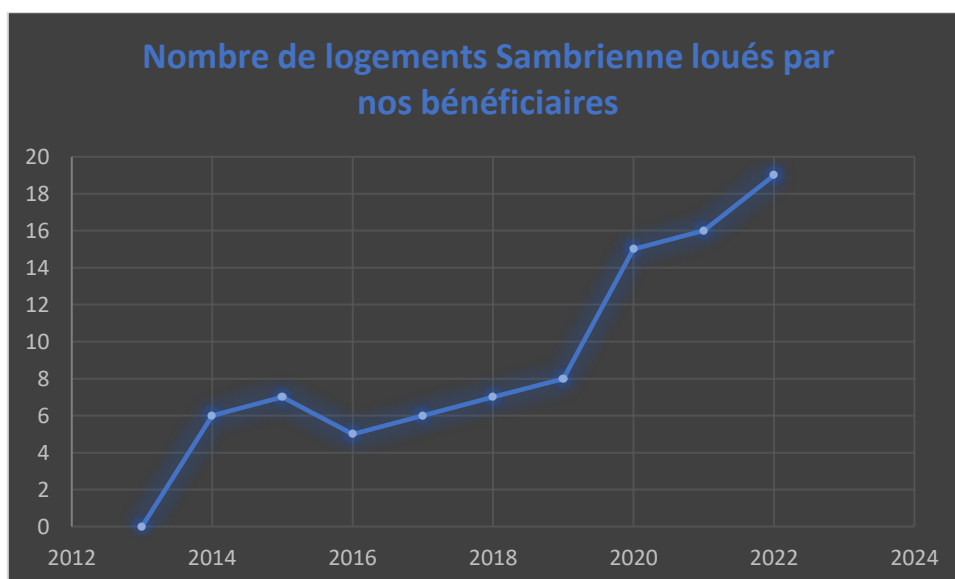
L'accord de 2021 a la particularité de permettre l'inscription vers La Sambrienne sans devoir passer par la rédaction d'un rapport article 23. Le public Housing First est priorisé au comité d'attribution, toutefois un dossier administratif reste indispensable.

---

#### *4.2.2 Les logements attribués par l'intermédiaire de La Sambrienne de la création du projet à ce jour :*

---

La collaboration entre la Sambrienne et Housing First a commencé dès le démarrage, en 2012, et portait sur 8 logements. Ce fut 16 en 2018 puis 24 en 2022.



---

<sup>1</sup> La Sambrienne : contrat d'objectifs 2020-2025

---

### *4.3 L'Agence Immobilière social (AIS)*

---

Actuellement, **8 logements** sont dédiés au projet Housing First.

Des réunions mensuelles sont également mises en place pour permettre une collaboration étroite afin de pouvoir trouver des solutions ensemble notamment lorsqu'il s'agit d'un locataire présentant des difficultés à se maintenir en logement.

Exemple : Un jeune homme a été locataire au sein de l'AIS tout en étant accompagné par notre service. Celui-ci s'est rendu compte de l'ampleur des charges financières qu'il devait payer pour pouvoir rester en logement dès lors il a fait le choix de retourner en rue. Ce choix était également lié à son assuétude. En effet, il n'était plus en capacité de pouvoir assumer les frais de son loyer, ses charges et sa consommation.

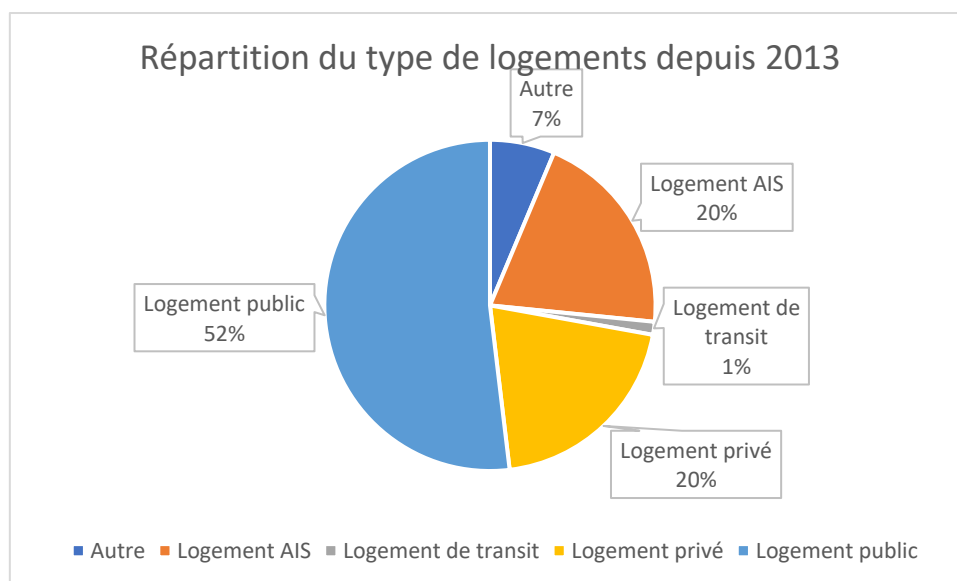
Le départ de cette personne vers la rue fût un moment où le travail en partenariat avec l'AIS s'est consolidé de façon à ne pas perdre contact avec le bénéficiaire mais également pour ne pas rompre la collaboration. Cette situation ne marque pas l'échec d'un parcours de vie mais elle a plutôt permis à un jeune d'expérimenter la vie dans un logement individuel et personnel.

---

### *4.4 Un logement diffus*

---

En 2022, ces trois pôles ont permis de répondre au besoin de la personne en termes de choix de logement. Ce mode de fonctionnement a pu répondre également au principe du Housing First mentionnant un logement diffus.



## Chapitre 4 : la sélection des candidats Housing first

La sélection des candidats Housing First se fait en collaboration avec le réseau de Charleroi. Pour ce faire, le Relais social invite celui-ci à une réunion afin d’y proposer la(les) candidature(s) d’une personne qui fréquente leur service et qui présente les critères d’accès du Housing First.

---

### *5.1 Un changement de procédure au niveau de la sélection*

---

Un changement de procédure a eu lieu en 2022, le choix des personnes sélectionnées parmi les candidatures proposées par le réseau s’effectue désormais avec le concours de travailleurs sociaux invités à présenter une ou des situations (de manière anonyme) lors d’une réunion de concertation.

Le choix de faire participer l’ensemble des travailleurs présents pour la sélection des candidats permet de prioriser les demandes en fonction de l’analyse de la situation. Elle permet de se centrer sur l’individu en mettant de côté la rivalité qu’il pourrait y avoir entre chaque service.

Un mode de fonctionnement qui réunit les travailleurs vers un seul objectif : permettre l’accès à un accompagnement en logement pour une personne en situation de sans-abrisme présentant des difficultés d’insertion.

## Chapitre 6 : le public Housing First

---

### *6.1 Les problématiques d'assuétudes et ou de santé mentale*

---

Le public accompagné par le Housing First cumule régulièrement des problèmes de santé mentale et d'assuétudes. Une observation faite ces dernières années qui diffère du constat fait à la création du projet. En effet, en 2013, nous pouvions émettre plusieurs catégories de problématiques bien distinctes : la majorité des personnes souffrant de santé mentale ne présentait pas d'office un problème d'assuétude et vice-versa contrairement au public actuel.

---

#### *Femmes suivies en 2022*

- 12 femmes sont suivies en 2022 ;
- 100 % des femmes présentent une assuétude et au moins 1 problématique de santé mentale

---

#### *Hommes suivis en 2022*

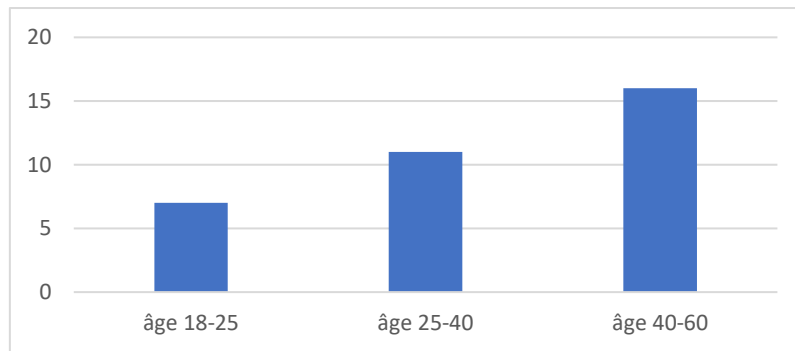
- 23 hommes suivis en 2022 ;
- 19 hommes présentent au moins 1 problématique d'assuétude ;
- 18 personnes présentent au moins une problématique de santé mentale

---

### *6.2 Répartition selon la tranche d'âge du public*

---

La majorité du public a un âge situé entre 40 et 60 ans. Toutefois, le projet Housing First sur Charleroi continue de vouloir accompagner les jeunes vu l'augmentation de ce profil au fur et à mesure des années. Cette particularité du Housing First à Charleroi reste une priorité pour le Relais social mais également les membres du réseau.



---

### **6.3 Le Housing First jeunes**

---

Les jeunes situés entre 18 et 25 ans est un public encadré plus précisément par Housing First Jeunes : une volonté locale de mettre en place un pôle Jeunes. Celui-ci demande une attention plus particulière car le maintien en logement est étroitement lié au fait que le jeune puisse intégrer les codes sociaux qui semblent anodins pour la majorité de la population mais qui nécessitent un temps d'adaptation et d'apprentissage pour le public en question.

Par ailleurs, la question d'adaptation apparaît également au niveau de la pédagogie apportée par les travailleurs. Cette méthode sollicite une formation continue pour pouvoir régulièrement se mettre à jour de façon à pouvoir comprendre comment aborder certaines thématiques avec ce public telles que les effets de la consommation, l'enfant mineur au domicile en présence de consommation...

---

#### **6.3.1 Cas clinique (vignette)**

---

##### **Un extrait d'un entretien d'une jeune femme en crise**

Un membre de l'équipe s'est présenté au sein de son logement où elle remarque la présence de bonbonnes de gaz sur la table et une bouteille de Vodka presque vide.

Cette personne a déjà fait plusieurs tentatives de suicide, elle est maman d'un enfant âgé de trois ans qui doit se présenter au domicile de cette dame le jour où celle-ci est en crise et ce en lien avec le jour prévu pour la garde.



---

#### *6.4 Le public féminin*

---

Durant l'année 2022, le projet Housing First a décidé de faire un focus sur le public féminin afin d'accentuer l'entrée en logement de cette catégorie. Un public dont la composition de famille inclut parfois un ou des enfant(s) mineur(s) au domicile. Pour pouvoir travailler de manière systémique, le travail se fait, si cela s'avère nécessaire, en collaboration avec les services de l'aide à la jeunesse ou de la protection de la jeunesse.

Certaines de ces femmes subissent des violences physiques, psychologiques ou sexuelles parfois elles sont sous l'emprise de la personne avec laquelle elles sont amenées à vivre. Notre équipe tente de pouvoir agir sur la situation de façon à développer l'autonomie de ces femmes. Le travail commence par la création d'un lien de confiance mais également une valorisation de soi afin d'augmenter les compétences de la personne : travailler sur le pouvoir d'agir.

#### **Un extrait d'un entretien en visite à domicile**

*Bénéficiaire : « La vie en rue pour une femme est doublement compliquée. De plus, la personne qui m'aidait auparavant ne s'implique plus autant du coup je dois faire le déménagement moi-même »*

*Le travailleur : « Nous pouvons t'aider à déménager et t'accompagner dans tes démarches le temps que tu puisses te créer un réseau si tu le souhaites »*

*Bénéficiaire : «Oui car lorsque je lui téléphone, il n'accepte de m'aider que s'il reçoit quelque chose en échange »*

*Le travailleur : « Lorsque tu évoques un échange, fais-tu référence à un échange sexuel ? »*

En 2022, notre équipe a été amenée à soutenir ces femmes en accompagnant les personnes qui sollicitent un besoin d'aide vers divers services afin de mieux gérer le quotidien tels que :

- La police pour les plaintes ;
- L'accompagnement vers les services proposés par le juge (aide aux victimes...) ;
- Les services de violences sexuelles ;
- Les services de santé mentale...

Un reflet de notre population qui sollicite énormément l'équipe dans ce genre de cas de figure. Le nombre de travailleurs présents au sein de l'équipe est primordial pour pouvoir continuer un travail de soutien et de qualité et ce afin d'agir sur les divers traumatismes vécus par ces personnes. L'intervention permettant d'agir sur les traumatismes se fait par le biais d'un accompagnement au quotidien via l'équipe pluridisciplinaire.

Ce soutien passe également par le divertissement de ces personnes en permettant à celles-ci de pouvoir participer à des activités : cinéma, musée... Ces activités enrichissent la personne sur le plan culturel ce qui inclut également la notion du pouvoir d'agir. Celles-ci sont organisées dans le cadre du projet de l'affiliation sociale.

#### **Extrait de l'activité cinéma**

***Bénéficiaire : « Je n'ai plus été au cinéma depuis au moins 2 ans »***

Cette dame a reçu plusieurs contacts téléphoniques de la part de son compagnon lors de cette séance et elle a été accompagnée à son domicile lors du retour par un travailleur de l'équipe afin de s'assurer du bien-être de la dame.

La précarité dans laquelle cette dame vit et l'emprise psychologique de son compagnon font qu'elle ne se permettait plus d'avoir des activités. Un constat que l'on peut rencontrer auprès d'autres personnes suivies par l'équipe. Celui-ci génère une charge émotionnelle chez le travailleur accompagnant cette personne car il est amené à être confronté à un autre mode de vie qui ne répond pas parfaitement aux critères normatifs attendus par notre société de consommation.

## Chapitre 7 : les rencontres extérieures

Pour permettre une formation continue des travailleurs, l'équipe va à la rencontre des travailleurs extérieurs :

Durant l'année 2022, diverses rencontres ont eu lieu afin de pouvoir partager son expérience aux équipes des nouveaux projets Housing First.

D'autres rencontres ont lieu également pour permettre une meilleure coordination de l'ensemble du Housing first afin de s'assurer que les principes de celui-ci soient continuellement orientés vers ceux développés par le fondateur du projet.

Dance ce cadre, il y a eu :

- La rencontre avec l'équipe de la Louvière pour la création du Housing First au sein de leur localité ;
- Le SMES (BXL), Diogène (BXL) ;
- Une immersion des nouveaux travailleurs de Charleroi au sein de l'équipe de Liège ;
- L'accueil de la délégation hongroise à HF Charleroi ainsi qu'une visite du réseau ;
- Des réunions de coordination Housing First Wallonie avec le soutien du Housing First LAB où l'arrivée de nouvelles équipes en 2022 ont pu participer dont notamment le Brabant Wallon et le Luxembourg ;

- Un voyage à Madrid dans le cadre de d'une conférence réunissant plusieurs projets Housing First européens organisé par le Housing First HUB avec le soutien du Housing First LAB ;
- Des échanges avec Mme La Ministre Lalieux où le service a été présenté

## Chapitre 8 Les formations

- Marion Lorge coordinatrice du projet Housing First Charleroi a pu participer à une formation sur les principes du Housing First où à nouveau des rencontres avec l'équipe de Namur, Liège et La Louvière ont pu avoir lieu ;
- Les nouveaux travailleurs sur Charleroi ont pu bénéficier de cette formation en interne par l'intermédiaire de Marion afin qu'ils puissent intégrer les missions du projet dès leur arrivée ;
- Une formation en lien avec les notions autour de la psychiatrie a pu être suivie par un travailleur sur Bruxelles...

## Chapitre 9 Perspectives 2023 et conclusions

- Certains postes évoqués ci-dessus n'ont pas pu être renouvelés malgré l'expérience positive que les travailleurs ont pu nous apporter. Ce changement de fonctionnement sollicite continuellement une adaptation de la part des bénéficiaires et des travailleurs d'où nous espérons pouvoir promouvoir l'engagement via des contrats pérennes ;
- Le constat d'un changement de population et le cumul des problématiques nous font réfléchir à comment pouvoir s'organiser de façon à permettre des moyens financiers pour les formations qualifiantes dédiés aux travailleurs afin de mieux encadrer ces personnes ;
- Des réunions d'organisation permettant la continuité d'une coordination des équipes Housing First en région Wallonne notamment en termes de statistiques... ;

- Le Focus qui concerne le public féminin doit être continuellement encadré de façon à pouvoir mieux répondre aux besoins de ces femmes présentant des problématiques lourdes. Pour ce faire, une augmentation de l'effectif et des moyens de fonctionnements (véhicule de travail, budget pour les participations aux activités culturelles...) engendrerait le bien-être des travailleurs au travail et une participation active de ces femmes au sein de la société.

### **En conclusion :**

Le Relais social et le Projet Housing First continuent de répondre aux besoins présents sur le territoire où plusieurs thématiques sont travaillées via l'accompagnement d'un public qui se diversifie au fur et à mesure des années. En agissant de cette façon, le projet Housing First continue de s'inscrire dans une politique d'insertion des personnes précarisées où la lutte contre le sans-abrisme est aussi une volonté de diminuer les facteurs d'exclusion sociale.

Un accompagnement personnalisé afin que chaque individu trouve sa place au sein de celui-ci en vue d'initier des repères qui pourront servir dans la vie quotidienne sein de la société.